



Ville de Briatexte

## REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du mardi 1<sup>er</sup> février 2022

L'an deux mille vingt deux, le premier février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle « Espace culture et loisirs », sous la présidence de **Monsieur Alain Glade**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
27/01/2022	27/01/2022	19	10	11	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
Mr GLADE Alain	X		
Mr ANGOSTO Richard	X		
Mme GROSJEAN-BALARD Carole		X	Mme MONMAYRAN Michèle
Mr PONTIER Michel		X	M. PELIZZON Philippe
Mme MONMAYRAN Michèle	X		
Mr SAVIGNOL Hugues	X		
Mme LLORDEN Anne-Marie	X		
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine		X	Mr ANGOSTO Richard
M. PELIZZON Philippe	X		
Mr PELLIZZARI Gérard	X		
Mr URUTY Eric	X		
Mme LAGATTU Laetitia	X		
Mme HAAS Valérie		X	Mme MALARTRE Eloïse
Mr FARGES Cédric		X	
Mme MARTINEZ Sonia		X	Mr GLADE Alain
Mr SOUBAYE Nicolas		X	
Mme MALARTRE Eloïse	X		
Mme GHILACI Marion		X	
Mr SIRET Gérard	X		
<b>Secrétaire de séance</b>	Mme LLORDEN Anne-Marie		

Délibération n°2022-02-01-02

Résultat du vote 16 pour

## **Objet : Tarifs municipaux**

Vu la délibération du 15 décembre 2020 fixant les tarifs de droits de place ;  
 Vu la délibération du 21 février 2012 fixant les tarifs de location de l'Espace Culture et Loisirs ;  
 Vu la délibération du 9 avril 2019 fixant la caution du prêt des chapiteaux ;  
 Vu la délibération du 7 avril 2015 fixant les tarifs de location de parquet ;  
 Vu la délibération du 15 juin 2021 fixant les tarifs des concessions « terrain » ;  
 Vu la délibération du 21 juillet 2017 fixant les tarifs du columbarium ;  
 Vu la délibération du 23 janvier 2019 fixant les tarifs relatifs au frais de fourrière animale ;

Il est proposé au membre du conseil municipal de réviser les tarifs municipaux en se basant sur le taux d'inflation des dernières fixations de prix et en arrondissant à l'euro supérieur.

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **DECIDE** de fixer les tarifs municipaux comme suit :

### **I/ DROIT DE PLACE**

<b>MARCHÉ</b>	<b>TARIF 2021</b>	<b>TARIF 2022</b>
<b><i>Non abonnés</i></b>		
Tarif passager pour forains étalagistes par demi-journée et dont l'étal est inférieur à 2 mètres	2,00 €	3,00 €
Tarif passager pour forains étalagistes par demi-journée et dont l'étal est supérieur à 2 mètres	2.00 € + 1.00 € par mètre supplémentaire	3,00 € + 2,00 € par mètre supplémentaire
<b><i>Abonnés</i></b>		
Forfait annuel pour un emplacement d'une demi-journée par semaine	100,00 €	103,00 €
Forfait annuel pour deux emplacements d'une demi-journée par semaine	150,00 €	155,00 €
Forfait annuel pour trois emplacements d'une demi-journée par semaine	200,00 €	206,00 €
<b>MARCHE - RACCORDEMENT A UNE PRISE ELECTRIQUE</b>	<b>TARIF 2021</b>	<b>TARIF 2022</b>
<b><i>Non abonnés</i></b>		
Raccordement par demi-journée pour les non abonnés	1,00 €	2,00 €
<b><i>Abonnés</i></b>		
Forfait annuel pour un emplacement d'une demi-journée par semaine	10,00 €	11,00 €
Forfait annuel pour deux emplacements d'une demi-journée par semaine	20,00 €	21,00 €
Forfait annuel pour trois emplacements d'une demi-journée par semaine	30,00 €	31,00 €
<b>CIRQUE</b>	<b>TARIF 2021</b>	<b>TARIF 2022</b>
Forfait par jour	30,00 €	31,00 €
<b>CAMION MAGASIN</b>	<b>TARIF 2021</b>	<b>TARIF 2022</b>
Forfait par jour	30,00 €	31,00 €
<b>VIDE GRENIER</b>	<b>TARIF 2021</b>	<b>TARIF 2022</b>
Etal de 12 m <sup>2</sup>	10,00 €	11,00 €

## II/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

DEBIT DE BOISSON	TARIF 2022
Redevance d'occupation du domaine public pour distributeur de boisson	640,00 €

## III/ LOCATION DE SALLE ET DE MATERIEL

LOCATION DE SALLE	TARIF 2012	TARIF 2022
<b>Utilisation complete (grande et petite salle)</b>		
Caution	800,00 €	824,00 €
Arrhes (à la réservation)	50% des droits d'utilisation	50% des droits d'utilisation
Catégorie 1 : Associations locales (loi 1901) pour leurs diverses manifestations et personnes publiques ou privées organisant des manifestations à l'initiative de la commune	Gratuit jusqu'à 3 utilisations par an. A partir de la 4ème utilisation : 100 € la journée et 150 € pour le we	Gratuit jusqu'à 3 utilisations par an. A partir de la 4ème utilisation : 103,00 € la journée et 155,00 € pour le we
Catégorie 2 : Association Age d'Or	Gratuit jusqu'à 8 utilisations par an. A partir de la 9ème utilisation : 100 € la journée et 150 € pour le we	Gratuit jusqu'à 8 utilisations par an. A partir de la 9ème utilisation : 103 € la journée et 155 € pour le we
Catégorie 3 : Habitants de la commune pour leurs fêtes de famille dont les principaux intéressés devront être domiciliés sur le commune	250,00 €	258,00 €
Catégorie 4 : Associations cantonales, de bienfaisance, groupements et amicales qui dépendent d'administrations ou comités d'entreprises	350,00 €	361,00 €
<b>Utilisation de la petite salle</b>		
Catégorie 1 : Associations locales	Gratuit	Gratuit
Les associations "Age d'Or" et "Briatexte Ensemble" qui utilisent l'Espace Culture et Loisirs plusieurs fois par semaine pour leur fonctionnement devront utiliser la petite salle de préférence et ne paieront pas de frais d'utilisation. Par contre, "Briatexte Ensemble" rentrera dans les règles de la 1ère catégorie et l'Age d'Or dans celle de la 2ème catégorie pour leurs manifestations (lotos, repas, bals...).		
<b>PRÊT DE MATERIEL</b>		
<b>Parquet</b>	<b>TARIF 2015</b>	<b>TARIF 2022</b>
Caution	500,00 €	515,00 €
Pour associations et collectivités	250,00 €	258,00 €
<b>Barnum</b>	<b>TARIF 2015</b>	<b>TARIF 2022</b>
Caution	1 000,00 €	1 030,00 €
Pour associations locales	Gratuit	Gratuit
Pour communes du groupement de commande : Busque, Montans, Parisot Peyrole et Puybegon	Gratuit	Gratuit
Pas de prêt pour les autres catégories		
<b>Tables et chaises</b>	<b>TARIF 2012</b>	<b>TARIF 2022</b>
Caution	100,00 €	103,00 €
Pour associations locales et habitants de la commune	Gratuit	Gratuit

**IV/ CIMETIERE**

<b>CONCESSION CIMETIERE</b>	<b>TARIF 2021</b>	<b>TARIF 2022</b>
Taxe de caveau provisoire < ou = à 6 mois	Gratuit	Gratuit
Taxe de caveau provisoire par tranche de 30 jours au-delà de 6 mois	100,00 €	103,00 €
Concession terrain 15 ans	100,00 € le m <sup>2</sup>	103,00 € le m <sup>2</sup>
Concession terrain 30 ans	150,00 € le m <sup>2</sup>	155,00 € le m <sup>2</sup>
<b>CONCESSION COLUMBARIUM</b>	<b>TARIF 2017</b>	<b>TARIF 2022</b>
Case de columbarium concession 15 ans	200,00 €	206,00 €
Case de columbarium concession 30 ans	300,00 €	309,00 €

**V/ FRAIS DE FOURRIERE**

<b>FRAIS FOURRIERE</b>	<b>TARIF 2019</b>	<b>TARIF 2022</b>
Forfait pour capture de chien errant du lundi au vendredi	70,00 €	73,00 €
Forfait pour capture de chien errant week-end et jours fériés	105,00 €	109,00 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
A. GLADE

